

LE FOOTBALL, LA GLOIRE FRAGILE D'UN JEU

DEPUIS LE PREMIER MATCH DE FOOTBALL auquel j'ai assisté et qui opposait, lors du championnat de France 1950-1951, le Racing Club de Paris au Havre, ce sport n'a cessé de m'intéresser. À l'époque, je n'avais pu franchir les grilles du Parc des Princes qu'en compagnie d'un de mes oncles, supporter du Racing. Il me fit comprendre les règles du jeu et me gagna à la cause des joueurs « ciel et blanc ». S'ils étaient loin de remporter toutes leurs rencontres – ils perdirent d'ailleurs 3 buts à 2 contre Le Havre –, ils pratiquaient un jeu offensif très attachant.

5

Le spectateur des matches du Racing devint tout naturellement le lecteur du numéro du lundi du quotidien du sport ainsi que des périodiques spécialisés, un auditeur fidèle de Georges Briquet sur les ondes de la radio nationale, avant que la télévision ne lui permette de suivre, en direct, la Coupe du monde organisée par la Suisse en 1954.

Me devint de ce fait familier un univers où la presse sportive désignait une équipe par la couleur du maillot de ses joueurs ou son système de jeu. Très tôt il fut entendu qu'aucun des adversaires de l'équipe de France ne devait être sous-estimé : ni les « diables rouges » belges que les tricolores avaient l'habitude de rencontrer le 11 novembre, ni les Suisses avec leur système défensif renforcé qualifié de « verrou », ni l'équipe de Yougoslavie, promue « bête noire » de l'équipe de France pour avoir interdit l'accès de la phase finale de la Coupe du monde de 1950 à nos joueurs lors d'un match d'appui, et avoir écourté leur parcours en 1954, ni surtout l'équipe d'Italie, qui, avec son « *catenaccio* », ne réussissait pas au Coq gaulois, jusqu'à une victoire remportée le 23 février 1982, après soixante-deux ans d'invincibilité de la *squadra azzurra*.

La Coupe du monde a toujours exercé une fascination particulière.

Avant l'édition de 1954, j'avais été captivé par le récit des épreuves précédentes fait par un journaliste de talent, Jacques de Ryswick, dans *Football 54*, sous le titre : « Mes quatre Coupes du monde ». Mon imagination avait été frappée par un joueur brésilien – meilleur buteur de la Coupe du monde 1938 – du nom de Leonidas. Le « diamant noir » fut l'artisan du succès de son équipe en huitième de finale contre la Pologne (par 6 buts à 5), puis en quart de finale contre la Tchécoslovaquie. Son entraîneur préféra le garder en réserve pour la finale en ne l'alignant pas lors de la demi-finale, hélas perdue par les siens contre l'Italie. Le fait pour lui de remporter la « petite finale » contre la Suède ne put dissiper sa déception. L'odyssée de ce Léonidas valait bien celle du valeureux combattant des Thermopyles dont nous parlait le professeur d'histoire.

6 Une personne de ma génération peut, avec l'écoulement du temps et grâce à la télévision, évoquer le souvenir non pas de quatre mais de onze éditions de la Coupe du monde. Depuis 1954, seule l'édition qui s'est déroulée en 1962 au Chili ne bénéficia pas d'une retransmission en direct. J'attends la prochaine occurrence de l'épreuve, du 31 mai au 30 juin 2002, avec autant d'impatience et d'intérêt que si j'étais encore néophyte.

D'où vient donc l'attrait qu'exerce le football ? Les éléments ne manquent pas pour expliquer la force de séduction de ce sport. Mais, au fil des ans, j'ai aussi conscience de la fragilité de son succès et de la nécessité de se montrer vigilant pour en assurer la permanence.

I. À l'heure où de savantes réflexions sont menées sur le thème de la globalisation de l'économie et de la mondialisation, on perd parfois de vue que le football est depuis longtemps un extraordinaire trait d'union entre les individus. On prête à Jules Rimet, créateur de la Coupe du monde, cette constatation : « La musique et le football sont les deux plus puissants facteurs capables de vaincre tous les obstacles linguistiques et universels, et de soulever les foules sans distinction de race ou de nationalité¹. »

Deux séries de raisons peuvent être données à cet universalisme conquérant. Les unes se déduisent des caractéristiques propres de ce sport. Les autres, de la fonction d'intégration qu'il est à même de remplir.

1. Cité par A. Funyik et S. Feke, *Histoire des rois du football*, Sèvres Imprimerie Éd., 1967, p. 8.

I.1. Le football est défini comme un sport qui se pratique avec des équipes de onze joueurs, où l'usage des mains est interdit, sauf aux gardiens de but ou en cas de remise en jeu à la touche, et où il faut faire pénétrer un ballon rond dans les buts adverses.

a. De cette définition, on retiendra la *simplicité* des règles de base. Dès son plus jeune âge, un enfant trouvera tout naturel de jouer un ballon au pied avec des camarades. Très vite, des buts de fortune peuvent être aménagés, sans que soient respectées les normes officielles (7,32 m sur 2,44 m), qui nous rappellent que ce sport a pris naissance sous sa forme moderne en Angleterre.

b. Le fait que, hormis pour le gardien de but et réserve faite du cas des remises en jeu de la touche, l'usage des mains soit prohibé suscite parfois l'ironie des amateurs de rugby qui feignent de ne voir dans le football qu'un sport de manchots. Mais cette règle apporte deux éléments spectaculaires. D'une part, elle permet de valoriser les prestations des gardiens de but. On a même, lors des dernières années, vu apparaître des classements de leurs plus belles parades. D'autre part et surtout, l'obligation faite aux joueurs de champ de jouer au pied ou de la tête rend plus malaisée la réalisation de buts que ne l'est dans d'autres sports collectifs celle d'essais ou de paniers. L'aléa de la réussite est plus grand dans le football que dans les autres sports d'équipe. L'incertitude du sport, que la sagesse populaire qualifie de glorieuse, ne peut qu'y gagner.

On se plaît ainsi à souligner qu'« il n'y a plus de petites équipes » et qu'un match n'est jamais gagné d'avance. Périodiquement la Coupe de France de football nous ménage ses surprises avec l'élimination prématurée de tel ou tel club de première division ou l'accès à la finale d'un nouveau venu, comme Calais, battu en 2000 avec les honneurs par le FC Nantes. La Coupe de la Ligue a vu la même année la victoire de Gueugnon aux dépens du Paris-Saint-Germain.

c. Le football puise encore son attrait dans la confrontation d'équipes composées d'individualités.

Les joueurs de talent constituent une incontestable force d'attraction. On admirera plus particulièrement chez un gardien ses arrêts réflexes ou la sûreté de sa prise de balle dans le jeu aérien, chez un défenseur ou un joueur de milieu de terrain la correction d'un tacle et la rapidité d'une relance. On a découvert avec l'évolution du football moderne l'importance des joueurs dits de couloir, qui endiguent les attaques

adverses tout en étant capables par leurs montées offensives de créer un déséquilibre au sein d'une défense renforcée. On ne se lasse pas d'apprécier la virtuosité d'un dribble, la précision d'une passe, la qualité d'un centre en retrait ou d'une reprise de volée, l'art d'ajuster un coup franc.

Les beaux gestes footballistiques ne sont pas nécessairement l'apanage des joueurs les plus athlétiques. Même si une équipe ne peut faire à moins de défenseurs centraux de grande taille, l'expérience montre qu'il y a place sur nos terrains pour des joueurs « petits par la taille mais grands par le talent ». On songe à Raymond Kopa, à Alain Giresse ou au tout récent Ballon d'or, l'Anglais Michael Owen. Cette variété des gabarits permet au surplus à chacun de s'identifier aux joueurs qui lui ressemblent le plus.

8 Mais les individualités les plus brillantes ne s'expriment pleinement que si elles s'intègrent harmonieusement au sein d'un ensemble collectif.

Les grandes équipes, de clubs ou nationales, sont celles qui, à un moment donné, réalisent la symbiose de talents divers. L'équipe de France victorieuse de la Coupe du monde sous la direction d'Aimé Jacquet en a été une illustration parmi beaucoup d'autres (le Real Madrid de Di Stefano dans les années 1950, l'Ajax Amsterdam de Johan Cruyff dans les années 70...).

I.2. Le rayonnement du football ne s'explique pas seulement par les vertus propres de ce sport. Il faut prendre en compte les fonctions d'intégration qui sont les siennes sur un plan familial, social et international.

a. Le football tient lieu de trait d'union au sein d'une famille par la confrontation des souvenirs et des expériences. Lorsque je vantais devant mon père l'exemple du gardien de but du Dynamo de Moscou, Lev Yachine, seul joueur non attaquant à avoir obtenu un Ballon d'or, il m'opposait l'image du légendaire gardien espagnol Ricardo Zamora. Ce dernier s'illustra notamment lors de la Coupe du monde de 1934 en tenant en échec les attaquants italiens au cours d'un quart de finale conclu, après prolongation, sur un score d'un but partout, mais ne put disputer le match d'appui, qui fut favorable aux Transalpins. Dans le même esprit, nous n'arrivons pas à déterminer mes fils et moi si Zinedine Zidane est supérieur à Michel Platini.

Au-delà de ces controverses qui n'appellent pas de réponse, se forge un fonds commun de références que la vision de cassettes vidéo pourra rendre plus présentes. La mémoire est d'autant plus vive que l'émotion

en son temps fut forte : la demi-finale de Séville le 8 juillet 1982 contre l'Allemagne ; la demi-finale à Marseille contre le Portugal lors de l'Eurofoot de 1984 ; le quart de finale contre le Brésil le 21 juin 1986 ; la finale de 1998 contre ce même Brésil ; le succès longtemps compromis contre l'Italie lors du dernier Eurofoot... Les moments d'anthologie entraînent avec le temps leur part de mythe.

b. Sur le plan des relations sociales, se vérifie pareillement la valeur intégratrice de cette mémoire footballistique commune.

Même si le football attire plus spécifiquement un public masculin, ainsi que des pratiquants plus que des pratiquantes, il déborde très largement des seuls milieux populaires.

Avant mon entrée au Conseil d'État, j'avais éprouvé une certaine perplexité en lisant les conclusions du commissaire de gouvernement Bertrand à l'occasion d'un litige opposant la Ville de Paris à la Société du vélodrome du Parc des Princes. Dès l'entame de son propos, le commissaire avait pris ses distances : « Cette affaire vous amènera, peut-être comme nous *pour la première fois*, sur le terrain célèbre du Parc des Princes²... »

9

Siégeant par la suite au Palais-Royal, j'ai eu le plaisir de constater que le football n'y était pas inconnu. Lors des très grands événements footballistiques, chacun s'attache à ne pas prolonger plus que de raison les délibérations en commun.

Mais l'illustration la plus éclatante du dépassement des clivages sociaux par la grâce du football a été fournie par un article de Raymond Aron, quelques semaines avant la Coupe du monde 1982. L'éminent auteur s'autorisait alors à risquer quelques commentaires sur les fans de foot, parce qu'il était « l'un d'eux ». Il y parlait savamment de Kocsis, « tête d'or » de l'équipe hongroise qui aurait dû gagner la Coupe du monde en 1954, et de l'élégance d'un coup franc tiré par Platini, avant de souligner que le fan, le vrai, est presque toujours « un spectateur engagé³ ».

c. Dans le cadre de contacts internationaux entre juristes, il m'est arrivé de constater que le football servait bien souvent de dénominateur commun, même si chacun se gardait d'oublier sa sensibilité nationale. Lors de récentes journées juridiques franco-latino-américaines, nos

2. Concl. Bertrand, sur CE ass., 26 février 1965, *RDP*, 1965, p. 506.

3. Raymond Aron, « Confession d'un fan », *L'Express*, 9-15 avril 1982.

interlocuteurs, tout en concédant que la France avait mérité sa victoire en 1998, ne manquèrent pas de relever que le Brésil était la seule équipe à avoir remporté quatre Coupes du monde et que le meilleur joueur du siècle écoulé était Pelé.

II. On serait tenté de dire « que la fête commence ! », sans épiloguer davantage. Cependant on ne saurait dissimuler le sentiment de la fragilité du succès du ballon rond. Les responsables du football ne sous-estiment-ils pas les dangers qui menacent ce sport ? Ont-ils suffisamment conscience de la nécessité de le préserver ?

10 **II.1.** Le football, comme toute activité humaine, n'est pas à l'abri de dangers ou de dérives. Ils affectent aussi bien le jeu et les joueurs, les milieux dirigeants et les spectateurs.

a. S'agissant de l'évolution du jeu et des joueurs, plusieurs facteurs incitent à l'inquiétude.

Sur une longue période, et même si ces dernières années ont quelque peu amendé cette évolution, les tactiques mises en œuvre par chaque équipe privilégient de plus en plus la défense : quel contraste entre la finale de la Coupe du monde 1970 remportée 4 buts à 1 par le Brésil face à l'Italie, et la finale opposant les mêmes pays en 1994, soldée par un 0 à 0 et où seuls les tirs au but permirent de désigner un vainqueur.

Les gestes d'anti-jeu de la part des joueurs persistent. Le téléspectateur, grâce à la diversité des angles de vue et aux ralentis, est témoin de simulations ou de mesures de rétorsion. Songeons, parmi d'autres exemples, au contraste offert par Diego Maradona qui, lors de la Coupe du monde 1986, signa pour l'Argentine face à l'Angleterre un but de la main en prétextant qu'il s'agissait de « la main de Dieu », avant de marquer un but superbe au terme d'une course de 50 mètres.

Lors de la Coupe du monde 1994, le même joueur fut, à la suite du match Argentine-Nigeria, sanctionné pour dopage. Il s'agit fort heureusement d'un cas isolé. Mais il convient de se montrer vigilant en la matière pour éviter qu'un jour l'image du football ne soit ternie, comme cela s'est produit pour le cyclisme.

b. Les milieux dirigeants ont également leur part de responsabilité. Lorsque, sur requête du Toulouse Football Club, le Conseil d'État fut saisi en juin 2001 de l'affaire dite des faux passeports, l'avocat de la

Ligue nationale de football s'efforça dans sa plaidoirie de relativiser l'événement : « Il y a toujours eu des scandales... », qu'il s'agisse de la « caisse noire » de l'AS Saint-Étienne au début des années 1980, ou de l'affaire Valenciennes-Olympique de Marseille qui éclata au printemps 1994 et conduisit à ce que l'OM fût déchu de son titre de champion de France.

Il nous est impossible d'adhérer à une philosophie qui consisterait à juger inéluctables les manquements à l'éthique sportive. Tout au contraire faut-il se féliciter de ce que les instances fédérales sanctionnent les fautes avérées.

La responsabilité des dirigeants nous paraît pouvoir davantage être mise en cause face au phénomène de l'inflation du nombre des matches et des compétitions : championnat de France avec une première division devant passer de 18 à 20 clubs ; Coupe de France ; Coupe de la Ligue ; Ligue des champions à l'échelon européen ; Coupe de l'Union européenne de football... et ceci indépendamment des matches de l'équipe de France. Qui ne voit que la prédominance des intérêts financiers à court terme risque d'obérer et la résistance physique des joueurs et l'engouement du public, par trop sollicité ?

11

c. L'évolution de l'attitude des spectateurs est une source d'inquiétude plus grande encore.

Le temps n'est plus où les rivalités entre supporteurs se limitaient à des affrontements pacifiques sous forme d'encouragements et de sifflets. Les spectateurs ont au fil du temps développé un comportement de plus en plus agressif et machiste, que la plus grande présence de femmes dans les stades depuis la Coupe du monde 1998 ne suffit pas à faire évoluer. Et le drame du Heysel, le 29 mai 1985, a fait prendre conscience à des millions de téléspectateurs de la réalité de la violence. De multiples mesures ont été prises depuis lors pour endiguer ce phénomène⁴.

À la suite des débordements ayant marqué plusieurs rencontres au Parc des Princes, et en particulier le match Paris-Saint-Germain - Caen du 28 août 1993, le Conseil d'État fut saisi d'un projet de loi visant à renforcer la sécurité des manifestations sportives. À l'initiative du rapporteur du texte fut introduit un délit de pénétration illicite sur l'aire de jeu.

Les limites d'une telle incrimination sont apparues avec acuité lors

4. Cf. L. Falacho, « Les mesures prises pour lutter contre le hooliganisme à l'épreuve des libertés publiques », *RDP*, 2001, p. 419.

du match France-Algérie, le 6 octobre 2001 au Stade de France, marqué entre autres par l’envahissement de la pelouse à un quart d’heure de la fin. Il est clair que le football ne peut à lui seul résoudre les problèmes de notre société⁵.

II.2. Il importe donc d’œuvrer sans relâche pour que soient maintenues à tous les niveaux les exigences de l’éthique sportive. Sans prétendre proposer de solutions miracles, nous sommes enclins à plaider en faveur d’une adaptation limitée des règles du jeu, d’un renforcement des contrôles et d’un allègement du calendrier des compétitions.

12 a. Les instances internationales ont su apporter par le passé d’utiles modifications aux règles applicables au jeu ou aux compétitions, qu’il s’agisse de la possibilité de procéder à des changements de joueurs en cours de partie, de la suppression des matches d’appui grâce au recours aux tirs au but, de l’assouplissement de la règle du hors-jeu, de la réglementation des passes au gardien pour éviter des manœuvres dilatoires, ou encore de l’officialisation récente du temps supplémentaire à la fin de chaque mi-temps. Toutes ces mesures ont été bénéfiques. Elles gagneraient sans doute à être prolongées par d’autres initiatives.

Pourquoi ne pas ouvrir à l’arbitre, qui hésite à infliger à un joueur un second carton jaune synonyme d’exclusion définitive, une possibilité d’exclusion *temporaire* de la partie à l’égard d’un joueur trop prompt à contester ses décisions ? L’expérience du handball et du hockey sur glace plaide en ce sens.

Face à l’obstination de certains joueurs à ne pas respecter la distance de 9,15 mètres requise lorsque est accordé un coup franc à l’équipe adverse, pourquoi ne pas permettre à l’arbitre, comme c’est le cas en rugby, d’avancer de trois ou cinq mètres l’emplacement d’où sera tiré le coup franc ? Dans certains cas, ce changement rapprocherait dangereusement le coup franc du but de l’équipe fautive, péril peut-être suffisant pour prévenir certains comportements d’anti-jeu.

b. Le contrôle du respect effectif des règles devrait également être renforcé.

D’ores et déjà l’arbitre de champ n’hésite pas à solliciter l’avis des deux arbitres assistants. L’exemple du football américain, où l’arbitre

5. Cf. « Énergumènes ou énerg-humains », par Azouz Begag et Christian Delorme, *Le Monde*, 13 octobre 2001.

principal peut compter sur le concours d'un nombre plus élevé d'assistants, conduit à s'interroger sur l'opportunité de prévoir deux arbitres de champ ayant chacun la responsabilité d'une moitié de terrain.

Par ailleurs, même si l'on peut hésiter à systématiser le recours à des moyens vidéo pour vérifier le bien-fondé des décisions arbitrales, car cela risquerait de hacher le cours du jeu, leur utilisation devrait permettre à tout le moins de sanctionner *a posteriori* les actes de simulation caractérisés, par une suspension temporaire du joueur fautif.

c. L'allègement du calendrier des compétitions répond lui aussi à un impératif.

Lorsque a été créée la Coupe de la Ligue, les dirigeants fédéraux ont renoué fâcheusement avec l'expérience de la Coupe Drago, qui pendant douze ans (de 1953 à 1964) avait servi d'épreuve de repêchage aux clubs professionnels éliminés prématurément de la Coupe de France. L'encombrement du calendrier a de nos jours atteint un point tel qu'un hiver rigoureux pose tout de suite des problèmes d'organisation des rencontres difficilement surmontables.

13

Ne serait-il pas préférable de limiter les compétitions nationales, pour permettre aux clubs de l'élite d'affronter, sans fatigue excessive, les rencontres au plan européen, et ménager les joueurs appelés à former l'équipe de France, quand bien même nombre d'entre eux évoluent à l'étranger ? Nul doute que l'internationalisation du football ne conduise à dégager des solutions, non seulement à l'échelon national, mais aussi sur le plan européen, et même mondial.

Ainsi convient-il de rechercher inlassablement les voies et moyens qui permettent au football de conserver son pouvoir d'attraction et son rôle d'intégration.

Puisse l'édition 2002 de la Coupe du monde justifier ce que disait il y a tout juste vingt ans l'auteur de *Paix et Guerre entre les nations* : « Ne boudons pas à cette grande fête non d'amitié, mais de compétition entre les nations par l'intermédiaire d'artistes fragiles. Une compétition soumise à des règles, contrôlée par des arbitres, n'est-ce pas, en dernière analyse, l'image de la seule réconciliation entre les peuples compatible avec la nature des collectivités et peut-être de l'homme lui-même⁶ ? »

6. Cf. *L'Express*, *op. cit.*, note 3.

R É S U M É

Le football est un sport qui, par l'alliance qu'il réalise entre les talents individuels des joueurs et leur insertion au sein d'une équipe, et par la marge d'incertitude que ménage le déroulement des rencontres, a su imposer en un siècle sa force d'attraction, tout en jouant un rôle d'intégration éminemment positif. Mais on ne saurait ignorer la fragilité de l'édifice. L'évolution du jeu dans un sens par trop défensif, la multiplication du nombre des compétitions et les excès commis par certains supporteurs, impliquent une adaptation continue des règles et un meilleur contrôle de leur application.